

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT N°1 du 6 octobre 2020

Personnes présentes : 17 - **Membres siégeant avec droit de vote : 14**

*Pour l'administration :*

M. Gilles EMARD-LACROIX – Proviseur, Mme Isabelle LE GUELLEC - Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle, M. Laurent MONTOUT - Directeur Administratif et Financier, M. Achille AHISSOU HODONOU - Proviseur-Adjoint, M. Pierre UGNON-COUSSIOZ - Directeur du Primaire, M. Gilles AMLON - Conseiller Principal d'Éducation

*Pour les représentants des personnels enseignants et ATOS:*

Mme Emmanuelle GROSSE, Mme FAGBOHOUN ODJO Fatima, Mme Caroline MANEIN, M. Emmanuel ROY et M. Maxime EGNONSE

*Pour les représentants des parents d'élèves :* Mme Mouniratou AGBANRIN MAMA, Mme Marie-Ange MISSINHOUN, M. Pascal PANTEGHINI.

**Membres siégeant à titre consultatif :**

Mme Josiane ADJOVI - Conseillère Consulaire et Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)

*2 représentants du Conseil d'Administration de l'APE :* Mme Dior OSSENI et M. Cyril CHATEAU

Membres excusés : Mme Caroline MANTOVANI – Consule.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Établissement du 15 juin
2. Présentation des projets pédagogiques du 1er et du 2nd degré

### 1. **Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Établissement du 15 juin**

A la demande de monsieur le proviseur, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement, celui de ce jour étant uniquement rassemblé pour procéder à la présentation des projets pédagogiques et au vote concernant leur approbation.

### 2. **Présentation des projets pédagogiques du 1er et du 2nd degré**

Monsieur Montout, directeur financier présente le cadre global de ces projets : 41 projets (24 au primaire et 17 au secondaire) pour un montant de 48 159 500 CFA, soit une baisse de 34% par rapport à l'enveloppe de l'année dernière. Cette baisse est principalement due à l'absence de prévision de voyages, pour les raisons sanitaires actuelles. De nouveaux projets pourront également être présentés lors du prochain Conseil d'établissement par les enseignants.

Il est précisé que cette année, le coût des transports est inclus dans les dépenses pédagogiques ( location + perdièmes des chauffeurs). Les bus de l'école ne permettent plus d'effectuer les sorties, il est donc fait appel à des bus en location (environ 80 000 CFA /sortie sur Cotonou/ bus).

Madame Agbanrin - Mama, parent d'élève demande une précision sur les bus de l'école.

Monsieur Montout explique que l'un des deux bus ne peut plus être utilisé car en trop mauvais état, et que l'autre ne peut faire que des petites sorties sur Cotonou afin de ne pas être confronté à des pannes comme lors des dernières sorties.

Les projets sont énoncés un à un, ainsi que leur coût.

Quelques précisions sont demandées sur certains projets, à titre d'intérêt ou par curiosité. («Une semaine un artiste», «coder à Montaigne»).

Il est aussi précisé que certains projets habituels ne figurent pas, et pour lesquels, l'équipe se tient prête à réagir vite au cas où le contexte sanitaire évoluerait vers un allègement afin de les mettre en place (la Côtère prévue au mois de Mars à Lomé, ...).

Madame Osseni, présidente de l'APE demande s'il ne serait pas judicieux de déjà inclure ces projets dans le budget. Et propose d'envisager si le budget le permet de baisser la participation des familles sur les projets concernés (Possotomé) au regard du budget total possible alloué aux différents projets.

Le proviseur précise qu'il est impossible de savoir comment va évoluer le contexte sanitaire, et qu'au prochain conseil d'établissement il sera encore possible de porter quelques projets qui à ce jour sont en attente de finalisation.

Monsieur Roy, enseignant fait part d'une inquiétude sur la compatibilité du voyage à DASSA avec les élèves du lycée et le calendrier du nouveau Bac qui commence dès le mois de mars.

Le proviseur conçoit qu'il faudra être vigilant à ce sujet et que pour l'avenir il serait sage de faire ce type de voyage plus tôt dans l'année.

Après avoir rappelé qui avait droit de vote en conseil d'établissement, la proposition de projet est adoptée à l'unanimité.

Madame Missinhoun, parent d'élève précise que les parents de la liste AGIR avait posé deux questions diverses.

Monsieur le proviseur précise qu'il n'y a pas de questions diverses à ce conseil d'établissement extraordinaire qui avait une vocation unique, celle d'adopter les projets pédagogiques. Les questions diverses seront traitées lors du prochain conseil d'établissement ordinaire.

Monsieur le proviseur remercie les personnes présentes avant de lever la séance.

Les secrétaires de séance.

Caroline Manein, Enseignante et Pierre UGNON-COUSSIOZ, Directeur

Le président de séance

Gilles EMARD-Lacroix, Proviseur